



CONSEIL DES ENTREPRISES  
PRIVÉES EN SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

ENSEMBLE, POUR UN PARTENARIAT ET UNE VÉRITABLE REFONDATION DU SYSTÈME DE SANTÉ !

## METTRE DE L'AVANT L'INNOVATION ET LA PERFORMANCE PERMETTRONT UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS UNIVERSELS.

Le Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM) et ses partenaires du Mouvement Innovation Santé (MIS 2.0) collaborent sur une base quotidienne avec le réseau de la santé. Ils croient sincèrement aux avantages de l'innovation pour améliorer les soins et pour ajouter de la valeur aux services offerts, au bénéfice du patient.

## ENCOURAGER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ DE DIVERSES FAÇONS

### 1. LANCER DES APPELS DE SOLUTIONS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS PRÉSENTS ET FUTURS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

Grâce à un appel à des solutions innovantes, les organismes et les entreprises privées pourraient aider Québec à mieux répondre aux besoins de la population vieillissante et à l'engorgement actuel du réseau de la santé. Des approches éprouvées et déjà déployées ailleurs au pays permettraient de relever certains défis. Ces nouvelles façons de faire sont peu ou pas utilisées au Québec en raison des modèles traditionnels d'appels d'offres (plus bas prix conforme), qui laissent peu de place à l'innovation.

### 2. ENCOURAGER LES APPROVISIONNEMENTS FONDÉS SUR LA VALEUR

L'utilisation de critères supplémentaires, comme la valeur liée à l'innovation et à la recherche ou l'impact sur la santé ou le rétablissement du patient, est encouragé. Ainsi, on prendrait en considération la contribution de l'innovation au désengorgement du réseau. Les juridictions qui ont adopté cette façon de faire mesurent rapidement l'impact positif d'une telle décision.

### 3. ACCROÎTRE ET BONIFIER L'OFFRE DE SERVICES GRÂCE À LA CONTRIBUTION ET AUX PROPOSITIONS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES ŒUVRANT AU SEIN DU SYSTÈME UNIVERSEL DE SANTÉ

Il faut interpellier le réseau privé afin de compléter les services à prévoir dans le réseau de santé public. Ces partenaires du réseau ont démontré une agilité remarquable lors de la récente pandémie. Ainsi, la planification des services ainsi que les plans de gestion de crise devraient être travaillés en collaboration avec le réseau privé. Rappelons qu'on a mis la main à la pâte rapidement dans le cadre de la campagne de vaccination en entreprise, par exemple, ainsi qu'en contribuant à désengorger le réseau des activités chirurgicales avec les CMS participants. Des services offerts jusqu'alors en milieu hospitalier pourraient, par exemple, être dispensés par des partenaires privés en dehors des établissements.

La population accueille favorablement une intervention plus grande des acteurs issus du privé. À preuve, lors du sondage Léger<sup>1</sup> mené en mars 2022, 77 % des répondants sont favorables à la proposition suivante :

« Si les coûts sont assumés par le gouvernement, me faire soigner au privé ou au public ne fait aucune différence pour moi. »

Les pays d'Europe misent désormais sur les appels d'offres fondés sur la valeur (incluant la performance du système de santé et les résultats pour les patients). En effet, reconnaissant les conséquences négatives de fonder les processus d'appels d'offres exclusivement sur les prix, l'Union européenne (UE) a lancé une nouvelle directive en 2014 rendant obligatoire le recours à des appels d'offres fondés sur la valeur<sup>2</sup>. Ce type d'appel d'offres pour les achats de soins de santé prend en considération des critères d'évaluation de qualité qui vont bien au-delà du plus bas prix.

La Colombie-Britannique a mis en place une instance chargée de réaliser des acquisitions fondées sur la valeur afin de :

- Aligner les stratégies de prestation de soins aux patients avec les stratégies d'approvisionnement.
- Améliorer les produits afin de permettre l'amélioration, la sécurité, l'efficacité et la normalisation du parcours de soins.
- Développer les meilleures pratiques par le biais d'un dialogue et d'une recherche continus, soutenus par une analyse des données en temps opportun.
- Soutenir l'innovation dans les pratiques de soins aux patients en examinant et en discutant des nouvelles technologies.
- Permettre l'analyse des causes profondes de la variation du respect des contrats et des pratiques.

<sup>1</sup> Un sondage web a été réalisé auprès de 1 048 Québécois, âgés(e)s de 18 ans et plus. Les données ont été collectées du 4 au 6 mars 2022 par Léger. <sup>2</sup> Union européenne (UE), Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, Journal officiel de l'Union européenne, 28 mars 2014, p. 178, (en ligne) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0024&from=EN>

